



ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

**Ange Martinez et Geoffrey Capliez**  
**Vice-Président et Secrétaire Général à la Direction d'Ecole**  
**SYNDICAT NATIONAL DES ECOLES**

Tél. : 06.71.65.46.68  
E.mail : [ange.martinez@sne-csen.net](mailto:ange.martinez@sne-csen.net)

Siège social : 4, rue de Trévisse - 75009 Paris  
Siège administratif : Place Michel Floriot - 01160 Neuville sur Ain  
[www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net)

M. le Ministre de l'Education Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP07

Paris le 20 octobre 2018

Objet : Généralisation de la semaine de quatre jours

Monsieur le Ministre,

La parution du Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a permis à une large majorité de communes de revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017.

Le Syndicat National des Ecoles a toujours combattu la réforme dite des "rythmes scolaires" qu'un consensus de façade prévoyait inéluctable. Comme le SNE le prédisait, la possibilité de choisir une semaine de quatre jours a été plébiscitée sur le terrain. Le décret du 27 juin 2017 a permis de retrouver un peu de sérénité dans nos écoles et de sortir des conflits parfois violents nés de la contrainte de 2013. Nous constatons que ce qui devait être l'exception devient la règle : 85% des écoles fonctionnent avec une semaine de quatre jours. Or, ce sont à elles qu'incombe encore la nécessité de demander une dérogation par rapport à la semaine de quatre jours et demi qui reste paradoxalement le principe général.

Aujourd'hui, nous nous faisons les porte-paroles des professeurs des écoles des communes dans lesquelles, en dépit des votes recueillis au sein des conseils d'écoles, les municipalités ont imposé de continuer à fonctionner avec une semaine de quatre jours et demi. Il est impensable que, lorsque le maire refuse pour sa commune d'entendre la voix de ses administrés désirant le retour à la semaine de quatre jours, les votes aux conseils d'écoles ne soient pas prépondérants. Conformément au décret actuel, le refus de ces élus bloque toute possibilité de retour à la semaine de quatre jours, la demande devant émaner conjointement d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles.

Il nous semble désormais possible de mettre en cohérence la règle et les faits en inversant la démarche : proposer aux rares écoles réellement attachées à la semaine de quatre jours et demi d'exprimer la volonté conjointe du maire et du conseil d'école pour déroger à une semaine de quatre jours devenue désormais la norme en France. Cet amendement au décret faciliterait l'harmonisation des territoires et la gestion des services départementaux.

Monsieur le Ministre, le Syndicat National des Ecoles est certain que vous saurez prendre en considération cet appel à l'aide des enseignants et des familles appartenant à des communes victimes d'un blocage assimilé à un déni de démocratie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Ange Martinez et Geoffrey Capliez  
Pour le Syndicat National des Ecoles